

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire Politique Commercial Agricole et Littéraire.

TARIF DE L'ABONNEMENT.
 Cette feuille a été fondée en 1837.
 Elle paraît de vendredi tous les mardis.
 Abonnement, \$3 00 si payé au mois.
 Avant l'expiration de chaque semaine.
 Sinon, le prix en s'en l'augmentation de \$2 50.
 Ceux qui veulent discontinuer sont
 obligés d'en donner avis en refusant la
 Gazette à leur Bureau de Poste à l'ex-
 piration de leur semestre. Il sera aussi
 nécessaire d'acquiescer les rétrogrades, s'il
 y en a.
 La Gazette de Sorel est publiée au no.
 17 Rue Georges en la ville de Sorel.

TARIF DES ANNONCES
 Les annonces sont lueses surtyj
 Brevier
 La ligne, insertion, par ligne..... \$0 1
 Les insertions subséquentes, de 0. 0
 Une annonce d'une colonne avec
 conditions pour l'année, 36 0
 De six une colonne, de 22 0
 De dix un quart de do de 12 0
 Adresses d'affaires, pas plus de 6
 lignes pour un an..... 5 0
 Toute annonce sans condition sera
 insérée jusqu'à contre-ordre à 10 cts.
 5 cts à ligne. Et tout ordre pour dis-
 continuer une annonce doit être fait
 par écrit.

A. A. TAILLON & Co., Propriétaires.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

G. I. BARTHE, Rédacteur-en-Chef

ADRESSES D'AFFAIRES.

Dr H. W. COYLE
 a transporté son Bureau au

No. 68 RUE GEORGE.
 Ou pourra le consulter l'avant-midi
 de 8 heures à 10, l'après-midi de 1 à 3,
 le soir de 6 à 8.
 Sorel, 28 déc. 1882. — 6m.

W. H. CHAPDELAIN
NOTAIRE
 Bureau et résidence :
52 RUE GEORGE, 52.
 Sorel, 28 déc. 1882.

G. I. BARTHE,
AVOCAT
No. 17 RUE GEORGE.
 Adressés des bureaux de La Gazette,
 SOREL,

A. L'ENSEIGNE
 DES
Ciseaux Dore
Ha billements
BON MARCHÉ

A. Paradis,
 Marchand-Tailleur

WEEDS,
 DRAPS

COATINGS,
 toute autre étoffe pour habillements
 hommes

A L'ENSEIGNE DES
CISEAUX DORE
 Près de L'HOTEL PICHE

La Librairie HARDY

ARTHUR PARADIS,
 Sorel 28 Dec, 1882.

Agence Generale
 d'Assurance.

A. A. TAILLON,
 Banquier.

Antienne bâtime de la
RANQUE DES MARCHANDS

A part des affaires, M. Taillon se charge
 spécialement des affaires d'assurance
 contre le feu.

Il représente les meilleurs Compagnies
 de l'Europe et de l'Amérique et donne
 une attention particulière à la prépara-
 tion des applications pour Assurances
 Sorel, 28 Dec, 1882.

Recueil de "LA GAZETTE DE SOREL."

No 8

L'ILE DES CYGNES

VIII

Le major Ornull fut quelque
 peu surpris de cette marque de
 familiarité. En effet, depuis son
 voyage, Aurélie se montrait en-
 vers lui pleine de froideur et de
 dédain. Elle se souvenait amé-
 riquement, qu'il lui avait
 longtemps fait une cour assidue
 du vivant du banquier Freys-
 berg, dont il était l'ami, et elle
 lui reprochait d'avoir tout à
 coup modifié ses hommages dès
 qu'il l'avait vu libre et en situa-
 tion de pouvoir les agréer.
 Mais l'intention dissipe bien
 des racines. Le ressentiment
 d'Aurélie disparut complètement
 grâce aux considérations
 qui l'avaient conduite vers le
 major.

— Mon cher monsieur Ornull
 lui dit-elle en soulevant brus-
 quement le voile de ses preoc-
 cupations, vous avez la réputation
 d'un homme d'esprit, et
 moi je ne passe généralement
 pas dans le monde pour une
 sotte. Eh bien ! vous et moi
 tous les deux gens d'expérience
 et de résolution, nous sommes
 en ce moment joués de la façon
 la plus ridicule par deux en-
 fants. Ce n'est pas une situation
 tenable pour notre amour-propre,
 il importe que nous sortions au
 plus vite. Voulez-vous m'y
 aider ? le voulez-vous.

Cette soudaine interpellation
 remua malgré lui l'impassible
 major.

— Je ne vous comprend pas,
 ma belle dame, lui dit-il en im-
 primant un faux pli à sa crava-
 te majestueusement empesée.

Aurélie le regarda en face et
 d'aplomb : elle reprit d'un air
 impatient :

— Monsieur le major, ne vous
 ai-je pas dit tout à l'heure que
 vous étiez un homme d'esprit ?
 Un homme d'esprit doit com-
 prendre à demi-mot. Épargnez
 moi donc, s'il est possible, les
 explications par trop catégori-
 ques. Vous aimez votre pupille,
 et vous songez à l'épouser, vous
 avez même obtenu son consente-
 ment. Moi, j'aime Hermann
 Wrangel, il m'a demandé ma
 main, et j'ai promis de devenir
 sa femme. De part et d'autre,
 c'est chose conclue, ce doit
 être chose irrévocable. Il ne faut
 donc pas qu'une amourette, un
 caprice vienne faire échouer
 nos résolutions. Me comprenez-
 vous à présent ?

Le major réfléchit quelques
 minutes, comme il convient à
 tout homme qui se pique de
 prudence et de circonspection.
 — Je vous comprend pas à
 merveille, répondit-il, en aban-
 donnant quelques lignes de son
 attitude guindée. Mais j'estime
 que vos craintes sont exagérées.
 Le danger n'est pas sérieux.
 — Pas sérieux ! pas sérieux !

répéta la jeune femme avec ir-
 ritation. Mais vous ignorez
 donc ce qui se passe ? Mais
 vous ne savez donc pas qu'Her-
 mann et Wilhelmine se ren-
 contrent tous les jours dans
 l'île ? Mais vous ne vous doutez
 donc aucune façon des senti-
 ments que les animent l'un pour
 l'autre ? Écoutez, écoutez.
 Pour vous donner une idée de
 ces sentiments, j'y consens à faire
 devant vous abnégation de
 mon orgueil. Sachez qu'à l'heure
 où je vous parle, je devais être
 mariée. Mais grâce à notre
 folle imprévoyance, à vous et à
 moi, Hermann s'est déjà si for-
 tement attaché à votre pupille
 qu'il craint de se lier indisolu-
 blement avec moi. Il n'ose
 rompre encore, mais il est entré
 dans la voie des ajournements.
 Ce qui m'arrive aujourd'hui,
 vous arrivera demain, je vous
 en avertis, si vous n'y prenez
 garde ! Je vous parie mille flo-
 rins que Wilhelmine est ici
 pour Hermann. Voyez-vous ça,
 comme ils ont eu hâte de va-
 ser ensemble, de s'unir dans une
 forte étreinte ! Mais est-ce que
 les hommes remarquent jamais
 rien de ce qui les intéresse et
 des menaces le plus ? S'ils ont
 les yeux en vérité c'est pour
 ne s'en point servir ?

Ornull était devenu sombre
 et soucieux. Ce que venait de
 lui dire Aurélie lui rappelait le
 silence de Wilhelmine, lorsqu'il
 lui avait annoncé que ses dix-
 sept ans étaient sur le point de
 s'accomplir, et qu'il préparait le
 contrat de leur prochaine union.

— Vous avez raison, ma chère
 dame, dit-il, le péril est plus
 grand que je ne le supposais.
 J'aviserai. La conjoncture est
 délicate, vraiment bien délicate.
 Il prit-il après un moment de
 réflexion, Voyez un peu : si
 par un coup d'autorité j'empê-
 che Wilhelmine de retourner à
 l'île des Cygnes, il se peut
 qu'on manière de représailles,
 elle rompe l'engagement qu'elle
 a contracté envers moi. C'est
 une nature habituellement douce
 et docile, mais un acte de
 contrainte est capable de la
 pousser à la révolte. Néan-
 moins, souffrir plus longtemps
 cette passion naissante, c'est
 compromettre nos projets, nos
 espérances, c'est manquer le but
 où nous tendons.

Aurélie écoutait attentive,
 le front penché, cette dernière
 phrase le lui releva comme l'é-
 fet d'un ressort. Elle fixa des
 yeux profonds et souriants sur
 le visage du major, qui ne
 sourcilla pas ; puis elle dit avec
 une bonhomie sournoise et lé-
 gère en soupirant :

— Meu Dien ! oui, c'est mau-
 quer le but où nous tendons,
 c'est-à-dire, c'est renoncer au
 bonheur de nous unir à la per-
 sonne aimée. Non, non, pour-
 suivit-elle bientôt avec une sorte
 de véhémence et à voix basse,
 nous ne devons pas perim-
 tre qu'on se joue ainsi de nous.
 Prenons sans retard un parti
 décisif. Voici mon avis : Votre
 pupille est d'une santé faible,
 très-faible. Le jour n'est pas
 éloigné où la température du
 Mecklembourg ne lui convien-
 dra plus, où vous la conduirez

à Hyères ou à Nice. Et bien
 précipitez l'heure de son départ.
 Sous un prétexte quelconque,
 demandez au docteur Savarus
 une ordonnance qui prescrive
 un voyage dans le midi de la
 France ou dans le nord de l'Y-
 talie. Puis portez sans qu'on
 sache où vous vous arrêtez z
 sans qu'Hermann et Wilhelmi-
 ne aient le temps des adieux.
 Une fois séparés, ils reviendront
 vite, soyez-en certain, elle à
 vous, lui à moi. Lui, parce qu'il
 sait que votre pupille a la poitrine
 extrêmement délicate, et qu'il
 interprétera ce départ dans un
 sens désespéré. Elle, parce
 que vous lui direz qu'Hermann
 est gravement malade, et que
 vous lui ferez comprendre
 qu'elle ne le recevra peut-être
 plus.

En achevant ces mots elle
 frissonna comme si son sang se
 fût glacé dans ses veines. L'écho
 de ses propres paroles, en réson-
 nant au fond de sa conscience,
 lui avait fait peur. Elle reprit
 aussitôt avec une gaieté for-
 cée :

— Bien entendu, toute cette
 tactique ne causera la mort de
 personne. Elle sauvera vos
 droits, qui content de grand
 risque, voilà tout. Qu'en pensez-
 vous, cher major ?

— Aucune, balbutia-t-elle en
 rougissant.

— Justement, docteur, je de-
 sire vous parler en particulier.
 Mais reprit le major, vous ne
 confirmez toujours pas la nou-
 velle.

— Est-ce que vous y tenez ?
 observa Savarus surpris de cet-
 te instance. Soyez donc satis-
 fait. Il est très-vrai, tout Ma-
 ritz le sait depuis un mois,
 qu'Hermann et madame Frey-
 berg se sont fiancés l'un à l'au-
 tre. Le mariage ne tardera
 sans doute pas à se célébrer.

La poitrine de Wilhelmine se
 souleva, ses yeux s'enflamma-
 rent comme si elle allait pleu-
 rer.

— Vous ne me croyez pas ?
 mais cela est su de tout le mon-
 de... N'est-il pas vrai, docteur ?
 dit-il en s'adressant à Savarus,
 qui traversait le salon.

— J'annonçais à Wilhelmine
 le prochain mariage d'Hermann
 Wrangel et d'Aurélie Freysberg,
 et, je ne sais pourquoi, ma chère
 pupille semble n'y point ajou-
 ter foi.

— Ah ! on-di-à votre pupille
 sensible n'y point ajouter foi ?
 répéta le docteur en prome-
 nant alternativement ses petits
 yeux gris et pénétrants du vi-
 sage calme et froid du major à
 la figure expressive et agitée
 de Wilhelmine. Votre char-
 mante enfant a-t-elle donc quel-
 que grave raison pour refuser
 d'y croire ?

— Aucune ? réfléchit Savarus
 Alors, comment se fait-il que la
 nouvelle de ce mariage vous
 paraisse douteuse ou fautive ?

— Non répondit-elle cette fois
 en pâlisant, je ne nie rien... je
 ne doute pas.

— Vous avez un poulx bien
 vif ce soir, ma belle amie. Pre-
 nez garde ! je vous l'ai dit cent
 fois : il ne vous faut ni fatigue
 ni émotion. Je crains bien que
 vous n'ayez eu tort de précé-
 der votre grâce à ma petite fille.
 J'irai dans la matinée m'infor-
 mer de votre santé.

— Vous avez un poulx bien
 vif ce soir, ma belle amie. Pre-
 nez garde ! je vous l'ai dit cent
 fois : il ne vous faut ni fatigue
 ni émotion. Je crains bien que
 vous n'ayez eu tort de précé-
 der votre grâce à ma petite fille.
 J'irai dans la matinée m'infor-
 mer de votre santé.

— Justement, docteur, je de-
 sire vous parler en particulier.
 Mais reprit le major, vous ne
 confirmez toujours pas la nou-
 velle.

— Est-ce que vous y tenez ?
 observa Savarus surpris de cet-
 te instance. Soyez donc satis-
 fait. Il est très-vrai, tout Ma-
 ritz le sait depuis un mois,
 qu'Hermann et madame Frey-
 berg se sont fiancés l'un à l'au-
 tre. Le mariage ne tardera
 sans doute pas à se célébrer.

La poitrine de Wilhelmine se
 souleva, ses yeux s'enflamma-
 rent comme si elle allait pleu-
 rer.

— Vous avez un poulx bien
 vif ce soir, ma belle amie. Pre-
 nez garde ! je vous l'ai dit cent
 fois : il ne vous faut ni fatigue
 ni émotion. Je crains bien que
 vous n'ayez eu tort de précé-
 der votre grâce à ma petite fille.
 J'irai dans la matinée m'infor-
 mer de votre santé.

— Justement, docteur, je de-
 sire vous parler en particulier.
 Mais reprit le major, vous ne
 confirmez toujours pas la nou-
 velle.

— Vous avez un poulx bien
 vif ce soir, ma belle amie. Pre-
 nez garde ! je vous l'ai dit cent
 fois : il ne vous faut ni fatigue
 ni émotion. Je crains bien que
 vous n'ayez eu tort de précé-
 der votre grâce à ma petite fille.
 J'irai dans la matinée m'infor-
 mer de votre santé.

— Justement, docteur, je de-
 sire vous parler en particulier.
 Mais reprit le major, vous ne
 confirmez toujours pas la nou-
 velle.

— Est-ce que vous y tenez ?
 observa Savarus surpris de cet-
 te instance. Soyez donc satis-
 fait. Il est très-vrai, tout Ma-
 ritz le sait depuis un mois,
 qu'Hermann et madame Frey-
 berg se sont fiancés l'un à l'au-
 tre. Le mariage ne tardera
 sans doute pas à se célébrer.

La poitrine de Wilhelmine se
 souleva, ses yeux s'enflamma-
 rent comme si elle allait pleu-
 rer.

— Vous avez un poulx bien
 vif ce soir, ma belle amie. Pre-
 nez garde ! je vous l'ai dit cent
 fois : il ne vous faut ni fatigue
 ni émotion. Je crains bien que
 vous n'ayez eu tort de précé-
 der votre grâce à ma petite fille.
 J'irai dans la matinée m'infor-
 mer de votre santé.

— Justement, docteur, je de-
 sire vous parler en particulier.
 Mais reprit le major, vous ne
 confirmez toujours pas la nou-
 velle.

mine, dont le docteur lui avait
 donné de tristes nouvelles. Il
 eût voulu goûter à goutte son
 sang pour obtenir le droit de
 s'asseoir au chevet de la malade,
 pour l'entourer de ses tendres-
 ses, pour lui communiquer une
 partie de son âme et sa saur-
 Chose bizarre et charmante !
 tout en sentant tout en pensant
 ainsi, il ne croyait l'aimer que
 comme on aime une sœur. On
 l'eût profondément surpris en
 lui disant que ce qu'il éprouvait
 pour la phthisique était de l'am-
 our le plus ardent et le plus
 pur, de l'amour pètri d'admira-
 tion et de pitié. Un soir qu'il
 était sur le lac, au bas de la
 propriété du major il eut en-
 tendre la voix de la malade,
 murmure plaintif, soupir d'ange
 qui soulevait l'air un mouvement
 plus prompt que la volonté, il
 sauta à terre, courut vers la vil-
 la, aperçut une porte entr'ou-
 verte, et franchit le seuil.

Mais à peine avait-il fait quel-
 ques pas qu'il se trouva face à
 face avec le major. Entre ces
 deux hommes, il y eut un mo-
 ment de surprise et d'embarras.
 Hermann ne savait comment
 expliquer sa présence. Ornull
 s'efforçait de retenir son sang-
 froid, sur le point de lui échap-
 per. Après un court silence,
 ce dernier ouvrit la porte de
 son cabinet de travail, où il
 reçut le visiteur inattendu.

M'apprendrez-vous enfin
 quel motif vous amène ici ? lui
 demanda-t-il d'un ton glacé. Mo-
 direz-vous pourquoi vous p-
 nêtrez si familièrement chez le
 major le côté du lac ?

Hermann comprenait trop
 bien toute l'irrigation de son
 action pour méconnaître le droit
 du major à l'interroger avec
 cette insolente froideur. Aussi
 ne fut-ce pas sans peine qu'il
 refoula un sentiment de timidi-
 té inhérente à son caractère, à
 son âge, et naturelle dans la si-
 tuation délicate où il venait de
 se placer. Déjà même il com-
 mençait à balbutier une excuse
 lorsque lui revinrent tout à coup
 à la mémoire les conjonctures
 du monde sur l'exécrable mo-
 bile qui détournait cet homme
 à épouser sa pupille. L'indi-
 gnation et le mépris affirmèrent
 son courage.

— Soyez satisfait, monsieur,
 répondit-il avec une assurance
 hautaine et une pensée de pro-
 vocation : je sais que mademoi-
 selle Wilhelmine Aurich est ma-
 lade ; je m'intéresse à elle com-
 me si j'avais le bonheur d'être
 son frère. Il m'a semblé tout
 à l'heure recueillir dans l'air
 comme un gémissement de son
 âme, et dévoré d'inquiétude,
 de tourment, j'ai osé entrer chez
 vous pour vous supplier de me
 conduire auprès d'elle. Ai-je
 trop présumé de votre bonne
 volonté, monsieur ?

Le regard d'Ornull s'éclaira
 d'une lueur fauve ; ses lèvres
 blémirent et se pincèrent. Il ne
 perdit pas néanmoins une ligne
 de sa froideur habituelle ; sa
 voix conserva la froideur de son
 timbre métallique.
 — Je vous croyais un jeune
 homme bien élevé, dit-il, et par
 conséquent incapable d'une in-
 convenance de conduite ou de

A continuer.

Decisions Judiciaires

CONCERNANT LES JOURNAUX

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

4. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

5. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

6. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

7. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

8. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

9. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

11. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

12. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

13. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

14. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

15. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

16. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

17. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

18. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

19. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

21. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

22. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

23. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

24. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

25. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

26. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

27. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

28. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

29. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

31. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

32. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

33. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

34. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

35. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

36. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

37. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

38. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

39. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

40. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

41. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

42. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

43. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

44. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

45. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

46. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

47. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

48. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

49. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

50. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

51. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

52. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

53. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

54. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

55. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste...

56. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arriérés...

57. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie...

58. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

59. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

60. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

61. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

62. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

63. Les tribunaux ont décidé que l'on ne peut refuser de retirer un journal du bureau de poste...

La Gazette de Sorel

MARDI, 13 MARS 1883.

Nouvelle manufacture.

Nous apprenons qu'il est question de construire, à Hochelaga, une immense bâtisse pour la fabrication d'indiennes.

Aussi tôt que la nouvelle de la formation de cette Cie a été connue plusieurs municipalités ont fait des propositions à la Cie pour les engager à se fixer dans leurs localités.

La ville de Longueuil a offert de donner le terrain nécessaire et une exemption de taxes à perpétuité.

Nous apprenons de M. Taillon conseiller Municipal que notre corporation se propose de faire des offres à cette Cie pour l'engager à se fixer ici.

Nous disions, il y a quelque temps que puisque le peuple s'était, deux reprises consécutives et rapprochées, prononcé en faveur de la protection, tout anti-croyant que l'on soit, en patriotes sensés et qui comprennent notre régime politique, nous ne sommes pas surpris de voir que le peuple s'est prononcé en faveur de la protection.

Si, contre notre attente, ce système réussit, enrichit le pays, tant mieux et nul plus que nous ne réjouira. Si, d'un autre côté, les protectionnistes voient, après une nouvelle expérience de 5 ans, que leur système n'est pas profitable et bien ils devront alors adopter le libre-échange ou un tarif de revenu, le tout, pro bono publico.

En attendant ce changement de régime, s'il doit avoir lieu, par la force des choses, pour que la protection réussisse, il faut de l'aide aux compagnies et des capitaux suffisants.

Où les trouver ? C'est ce que nous discuterons dans un autre article.

La "Vérité" de M. Tardivel

Nous lisons dans la Vérité de M. Tardivel, entr'autres choses. D'abord, la Vérité n'a pas la prétention de parler au nom du clergé, de sorte que, quand bien même elle tomberait dans des exagérations, ce qui est faux, elle ne nuirait pas au clergé, mais à elle-même, après un éternel...

Le budget Provincial.

Quand nous arriverons-nous dans cette voie funeste ? et remarquons que la dépense de 1881-82 aurait été portée à plus de trois millions si on eût payé les \$111,000 de fonds d'amortissement qui étaient affectés à cette année-là et que dans le chiffre de dépenses de l'année courante, cette somme est encore omise.

Est-il étonnant qu'avec un système semblable on aboutisse à une catastrophe ?

C'est surtout depuis trois ans que l'augmentation est extraordinaire. En 1878 nous avons dépensé \$2,711,835 et durant la présente année, on nous prèle une dépense de \$2,984,594, soit une augmentation de \$272,758 en quatre ans le fonds d'amortissement, et de \$262,758, celui-ci compris.

Le trésorier ne demande que \$2,951,137 pour des dépenses ordinaires de l'exercice de 1883-84, c'est-à-dire en apparence \$33,467 de moins que durant le présent exercice, mais \$31,474 de plus qu'en 1882.

Malheureusement ce chiffre ne suffit pas pour couvrir les estimés qui nous sont soumis, comme on le verra plus loin. C'est toujours le même système qui se continue ; demander moins pour dépenser plus.

Il est vrai que l'on se propose de donner aux députés que \$500 au lieu de \$800, votés pour cette année et l'an dernier, et que cette différence dans l'indemnité de grèves le budget de \$26,000. Mais il faudra payer les \$111,000 de fonds d'amortissement dont je viens de parler, pour avoir au total de ces trois millions et demi que l'on veut emprunter, sinon des quatre millions, que dans mon opinion il faudra trouver \$1,500,000 à 5 0/10 font \$75,000 qui ajoutés à nos \$111,000 font \$86,000 qui font porter aux dépenses de 1883-84, ce qui les élèverait à \$3,136,127, ou à \$124,289 de plus qu'en 1879.

Voilà la réalité, c'est inutile de se faire illusion ; la situation est tendue, comme nous le disait l'autre soir, l'honorable trésorier.

AUGMENTATION DES DEPENSES.

L'augmentation des dépenses de certaines branches de service public depuis 1869 a été telle qu'elle doit jeter l'alarme au sein de la députation. Prenons quatre chapitres de dépenses qui sont celles des plus contrôlables : Législation, Gouvernement, Justice, Charité Asiles.

Titres, 1869 1881 82 Aug. Législation. 131,116.89 237,134.62 103,017.73 Gov. civil 124,032.84 179,234.10 55,055.00 Justice 329,765.00 449,592.00 119,827.00 Charité asiles. 154,245.00 302,955.00 148,660.00

Il faut avouer qu'il est difficile d'améliorer l'état de nos finances avec un système semblable. Je prends l'année 1869 comme base de ma comparaison, vu qu'il serait injuste de prendre la 1ère année de la confédération, savoir 1867-68. En effet, on a pris un avant d'organiser les départements et de mettre la machine en mouvement. De sorte que les dépenses de 1868 seraient trop faibles pour servir de point de comparaison.

On crée une dette de 20 millions en 7 ans et l'on augmente au même temps les dépenses dans des proportions alarmantes. En sorte, que tandis que le plus clair de nos revenus est absorbé par les intérêts que nous devons payer et qu'il nous en reste à peine assez pour subvenir aux nécessités indispensables du service public, nous avons le soin de doubler le chiffre de nos dépenses ordinaires.

ADMINISTRATIONS CHAPELAIN.

Mais on dira : il y a eu amélioration depuis 3 ou 4 ans et M. Chaplain se serait arrêté à temps pour restaurer nos finances détrempées par les extravagances du gouvernement Joly. Il y a des gens assez osés pour dire cela et des gens assez naïfs pour le croire. Voici quelques chiffres qui vont donner une chance à ceux-ci de s'éclairer et à ceux-là de se taire :

Titres, 1879 1882 Aug. Législation 153,121 237,134 \$3,969 Gov. civil 157,710 179,234 21,524 Charité asiles 271,229 293,229 21,000

un fait qui, à première vue, peut paraître étrange. Mais n'oublions pas que dans les deux items de législation et du gouvernement civil, il y a eu en 1882 une augmentation de \$105,369.12 sur les mêmes items de 1879. N'oublions pas surtout que le gouvernement Chaplain avait assumé la belle et grande tâche de restaurer nos finances, et qu'il n'a obtenu le pouvoir que sous ce faux prétexte. C'était un gouvernement d'affaires qui a réussi admirablement : il a fait voter deux emprunts s'élevant à 7 millions qu'il a vendus pour moins de 8 millions à un chemin qui nous a coûté treize millions et augmenté les dépenses de la Législation et du gouvernement civil de \$105,527. Voilà ce qui s'appelle faire des affaires en peu de temps !

GOVERNEMENT MOUSSEAU.

Heureusement que mon honorable ami le Premier-Ministre actuel est arrivé au milieu de nous. Il vient lui aussi pour restaurer nos finances, et afin de commencer pratiquement l'accomplissement de sa tâche, il demande à emprunter un nouveau demi-million et se propose d'augmenter les dépenses du service civil de \$37,671, car il demande pour ces services \$216,935, lorsque ce même item n'a été exécuté en 1882 que \$179,234.

Et si l'on fait la comparaison pour les salaires seulement entre 1879 et 1882-84, nous trouvons que de \$115,199 ils sont élevés par le nouveau ministre d'économie, à \$169,300 ou de \$54,115, c'est-à-dire qu'ils sont augmentés de 37 par cent.

C'est sans doute pour faire passer l'éponge sur ces étranges augmentations et se débarrasser d'une responsabilité qu'il n'ose pas assumer que le premier ministre, qui cache, comme il l'a dit lui-même, une énergie indomptable sous les apparences d'une grande bonhomie, a fait instituer une commission du service civil qui va visiter une trentaine de mille postes, et pour laquelle on ne voit rien dans les estimés. Seulement on ne permettra bien de demander pourquoi augmenter les crédits, du service civil si on doit diminuer les employés et les dépenses ? Il me semble qu'il n'y avait guère besoin de l'habileté de trois commissaires et de deux secrétaires pour distribuer ce surplus de \$37,671 que l'on demande pour le service civil.

LES DEFICITS.

Il n'y a pas de doute que nous avons en un déficit l'an dernier, que nous en aurons un plus grand cette année, et que nous en aurons un autre plus grand l'an prochain.

Mais quel est et quel sera ce déficit, c'est ici que les auteurs s'embarassent ; sachant bien, comme on disait au temps, alors qu'il n'y avait pas de gouvernement responsable et pas de déficits. Ce déficit est comme la mort ; il est certain, mais le chiffre en est incertain. Avons-nous notre brave ami le Trésorier n'a pas été complaisant à cet égard, et qu'il ne nous a guère aidé à le découvrir. Il a été d'une discrétion admirable sous ce rapport.

Il a fait comme l'Autriche qui se cache la tête et ne croit pas être vue. Le Trésorier a fourré son déficit dans un amas de chiffres et croit qu'il est devenu invisible.

Essayons de lui ravir ce secret et de sonder les profondeurs de ce mystère. Si nous nous égarons dans ces travaux de recherches, nous ne serons pas plus mal qu'aujourd'hui, car nous sommes déjà jointement égarés après l'exposé financier de l'autre soir.

DEFICIT DE 1881-82

Voici ce que nous disait l'autre soir l'honorable Trésorier : " Dans mon exposé budgétaire de l'an dernier, me fondant sur les recettes et les dépenses ordinaires des premiers dix mois, j'ai annoncé qu'il y aurait un surplus d'environ \$100,000, dans l'exercice de 1881-82. Mes prévisions ont été plus que réalisées, car, comme vous le verrez par les comptes publics pour l'année financière expirée le 30 juin dernier, le surplus a atteint le chiffre de \$340,990.30."

Le Trésorier croit-il cette chambre et le pays assez insensés pour accepter sans protester une affirmation aussi fautive, aussi contraire aux chiffres fournis par lui-même ? Ou bien l'état délabré de nos finances aurait-il troublé au point de lui faire prendre pour surplus un déficit qui est visible même pour les moins éclairés ?

En effet, le trésorier a commencé l'année avec un encaisse de \$535,777.71, et il l'a finie avec un encaisse de \$379,132.78 ; c'est-à-dire qu'à la fin de l'année il avait en caisse \$156,604.83 de moins qu'au commencement. Et en face de ces chiffres indubitables, il se vante d'affirmer avec l'aplomb d'un homme sûr de son fait qu'il a un surplus de \$340,990.30. Bon Angleterre, un ministre de la couronne qui serait assez habile pour travailler les chiffres de cette manière, serait envoyé de suite en l'arquée pour y restaurer les finances.

Mais ce n'est pas là tout le déficit. Pour avoir le surplus exact des dépenses sur les recettes courantes, il faut faire la différence entre les recettes et les dépenses extraordinaires, ou imputables au compte du capital.

L'honorable Trésorier admet qu'il y a eu un déficit de \$54,115 payés par la cité de Montréal, le déficit de l'exercice 1881-82 est

de \$213,156. Si vous ajoutez à ce chiffre les 111,000 du fonds d'amortissement non payé au service de la dette, mais nécessaire, vous avez un déficit de \$324,156. Et cela quand les terres ont donné \$800,000, c'est-à-dire plus qu'elle n'en a jamais donné et \$50,000 de plus que le Trésorier espère en recevoir durant le prochain exercice. Et c'est avec cet état de chose et en face de la brutalité de ces chiffres, accusant un déficit de \$324,156, que notre digne trésorier se veut nous imposer un surplus imaginaire de \$340,990.

(A Continuer)

Assemblée Législative

(Suite) L'honorable M. Wurtelo.—La date de ce dépôt de \$500,000 a expiré le 3 mars. La somme a été placée comme suit : Banque de Québec, \$150,000 ; Jacques-Cartier, \$150,000 ; Banque du Peuple, \$100,000 ; Banque d'Échange, \$100,000.

Tous ces dépôts ont été renouvelés le 3 de mars pour six mois à 5 par cent.

L'honorable M. Mercier.—Est-ce que le prix du contrat passé avec M. Charlebois pour la construction des édifices du parlement est de \$135,000 ? Si oui, pourquoi le trésorier provincial, dans son exposé budgétaire a-t-il déclaré que ces édifices coûteraient \$300,000 ?

L'honorable M. Wurtelo.—Le prix du contrat est de 135,000, mais le coût des édifices, y compris l'ameublement, etc., a été évalué par les officiers du département à \$300,000.

L'honorable M. Mercier.—La compagnie du chemin de fer du nord a-t-elle payé le 1er de mars courant, \$87,550 pour six mois d'intérêt sur la somme de \$3,500,000, balance du prix d'achat de la section Est du chemin de fer du Nord ?

Pourquoi la compagnie n'a-t-elle pas payé ces intérêts le 1er septembre ? Si la compagnie n'a pas payé la dite somme de \$87,500 le 1er de mars courant, a-t-elle donné des raisons pour excuser sa négligence.

L'honorable M. Wurtelo.—Le 1er de mars courant, la compagnie a payé \$87,500 pour intérêt sur la somme de \$3,500,000. Cette somme a été déposée à la Banque de Montréal et sera appliquée au paiement des intérêts auxquels elle a été destinée par la législature.

La compagnie a payé la somme due le 1er de septembre pour deux mois d'intérêts, à compter du 1er juillet, et cette somme a été versée au paiement des intérêts auquel elle avait été destinée par la législature.

L'honorable M. Mercier.—Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre à temps, afin qu'on puisse l'étudier à fond avant de l'adopter, une mesure pour introduire des réformes judiciaires et simplifier la procédure devant les tribunaux. L'honorable M. Mousseau.—Ce bill ne sera peut-être présenté qu'à la prochaine session, lorsque le gouvernement aura le rapport de la commission de la codification des lois, un rapport du barreau et d'autres renseignements qui lui permettront de préparer la mesure en question.

L'honorable M. Mercier.—Quand le gouvernement se propose-t-il de faire imprimer et distribuer le bill concernant les compagnies d'assurances présenté par le premier ministre le 13 de février ?

L'honorable M. Mousseau.—Je crois que le bill sera imprimé en français et en anglais demain ou vendredi.

L'honorable M. Mercier.—Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour transporter ailleurs l'école de réforme de Montréal, et pour utiliser le travail des détenus afin de mieux les corriger et diminuer les frais de leur entretien.

L'honorable M. Mousseau.—Immédiatement après l'incendie de l'école de réforme à Montréal, j'ai correspondu avec le directeur de cette institution à ce sujet. On m'a répondu que la plupart des délinquants venant des villes, ne pourraient pas facilement s'adonner aux travaux agricoles et qu'une partie des ateliers, seulement ayant été détruite, il serait plus dispendieux de transporter l'établissement ailleurs que de reconstruire ces ateliers.

M. Saint-Hilaire demande si le gouvernement se propose d'accorder une allocation pour encourager M. Simon Fortin à fabriquer du fromage de Grubière, dans sa fromagerie à Saint-Alphonse ?

L'honorable M. Blais.—On n'a pas encore obtenu de renseignements suffisants pour constater s'il est possible de fabriquer ce fromage avec profit dans ce pays.

La chambre se forme en comité afin de prendre en considération le bill présenté par M. Gauthier pour amender la loi électorale.

Le comité fait plusieurs amendements au bill afin de rendre le vote au scrutin encore plus secret et pour obvier aux erreurs que commettent les officiers rapporteurs en apposant leurs initiales sur les bulletins.

M. Gauthier propose la troisième lecture du bill.

M. Gagnon soulève une question d'ordre et prétend que l'amendement de M. Faucher de Saint-Maurice est irrégulier, vu qu'il propose d'ajouter au bill une nouvelle clause, contraire à toutes celles qui ont été acceptées.

M. Faucher de Saint-Maurice retire son amendement, et le bill est lu une troisième fois.

M. Marion dépose un rapport du comité sur le code municipal soumettant un bill qui contient vingt-huit des amendements qui ont été demandés.

Après quelques remarques de MM. Flynn, Lynch, Gagnon et Picard, il est ordonné que le bill soumis par le comité soit imprimé.

La chambre se forme en comité afin de prendre en considération les bills présentés par MM. Beaubien et Flynn pour amender la loi concernant l'instruction publique.

L'honorable M. Beaubien désire connaître l'opinion de la chambre sur une clause ajoutée à son bill par le comité autorisant les municipalités scolaires à emprunter de l'argent en hypothéquant les maisons d'école.

L'honorable M. Mercier et d'autres députés s'opposent à cette clause, qui est retranchée.

À six heures, la séance est levée et le comité rapporte progressivement.

Le débat se continue sur la motion de M. Gagnon, proposant que le bill pour incorporer la compagnie générale de colonisation et d'entreprises industrielles soit renvoyé à six mois.

M. Picard dit que le bill ne devrait pas être rejeté entièrement, mais qu'on devrait en retrancher les clauses qui ne sont pas acceptables.

MM. Beaubien et Joly s'opposent à ce que le bill soit adopté.

L'honorable M. Mousseau.—Ce n'est pas comme premier ministre, mais comme membre de cette chambre que je veux discuter ce bill.

J'approuve cette mesure parce qu'elle encouragera le placement des capitaux étrangers, ce qui contribuera au développement des ressources en cette province.

Ce bill semble vouloir créer un monopole, mais je ferai observer que les monopoles ne produisent pas toujours de mauvais effets, comme on peut en juger par la fusion des compagnies télégraphiques, dont le pays n'a pas à se plaindre.

M. Mousseau demande à tous ceux qui ont les intérêts de la province à cœur d'encourager cette entreprise, qui favorisera le placement des capitaux étrangers dans le pays, et rappelle qu'un bill semblable a été présenté à Ottawa par M. Blake en 1877, sous le principe de consolider les actes concernant les compagnies à fonds social.

MM. Stephens, Mercier et Flynn se prononcent contre le bill, et M. Nantel déclare l'approuver.

L'heure pour la discussion des bills privés étant expirée, le débat est ajourné.

La chambre se forme de nouveau en comité des subsides et discute longuement l'item d'\$4,000 pour l'augmentation des salaires des employés du service civil.

Le débat est ajourné à minuit et demain, et la séance est levée.

Circulaire

Aux anciens élèves des Collèges de L'Assomption 21 Février 1883. MONSIEUR ET CHER AMI.

L'an dernier, à la distribution solennelle de prix, je parlai des "Noces d'or" de notre mission, et je laissais entrevoir que nous nous proposions d'en faire une époque mémorable dans les annales du collège. Aujourd'hui pour être entendu de plus loin et d'un plus grand nombre, je m'adresse, par une circulaire, à tous et chacun des anciens professeurs et élèves, et je les invite spécialement, et du plus grand cœur, à une réunion fraternelle que nous ferons à cette occasion, le 12 Juin prochain.

encore la main à des amis d'enfance que nous n'avons pu reconstruire, l'éclat de plus Lien d'années / Qu'il va faire bon ce semble raviver vos souvenirs d'autre fois, nous réunir à nos jeunes frères, prendre part à leurs conversations et à leurs jeux, et pour tout dire en en mot, redonner l'éclat pour un jour / Cette fête ne nous rappellera-t-elle pas le plus beau temps de notre vie, et ne nous sera-t-elle pas goûter un indicible bonheur ? Puisse-t-on, en cette circonstance mémorable, ressusciter plus fortement, s'il est possible, les liens qui nous attachent déjà si étroitement à la maison qui garde nos plus chers souvenirs !

En célébrant cette fête, cher ami, notre unique but est de remercier Dieu en commun des ses nombreuses bénédictions, et de faire taire pour une journée, les sollicitudes de la vie, afin de nous amuser sous le toit demi-séculaire du Collège de l'Assomption. Si nous l'atteignons, nous serons heureux ; et si nous répondons à notre appel, c'est la seule chose que nous leur demandons, comme aussi c'est le plus beau témoignage d'amitié qu'ils puissent nous offrir.

Croyez que ce sont là les vœux les plus sincères et les plus ardents de mes confrères et spécialement de

Votre tout dévoué Confrère et Ami, FÉLIX DORVAL, Prie Supérieur.

P. S.—Vous êtes attendu le 12 Juin au soir, pour la fête qui se continuera les deux jours suivants. Il est bien entendu que tous seront les hôtes du Collège. A votre arrivée, vous êtes priés d'inscrire votre nom et celui de votre résidence dans un registre tenu à cet effet par M. le Procureur. Comme nous n'avons pas les adresses de tous les anciens élèves, il s'en rencontrera qui ne recevront pas cette circulaire ; inutile de dire qu'ils sont invités avec autant de bon cœur que ceux qui la recevront.

Vous nous feriez un sensible plaisir en nous envoyant où en apportant avec vous votre photographie, revêtue de votre signature.

Vers le commencement de Juin, nous vous ferons connaître par une circulaire ou par les journaux, les arrangements pris pour rendre faciles et sommaires les voies qui vous amèneront à l'Assomption. Nous vous indiquerons au même temps le programme de la fête.

